

Une institution en phase de transition

TAVANNES Deux modifications législatives obligent l'Alter Ecole à adapter son fonctionnement.

TEXTE ET PHOTO SÉBASTIEN GOETSCHMANN

Dans son rapport annuel, l'Alter Ecole de Tavannes revient sur une année scolaire marquée du sceau du changement. Cette école spécialisée, créée en 1961 pour accueillir des enfants et des adolescents en situation de handicap ou de retard mental, moteur, cognitif ou sensoriel ayant besoin d'un encadrement particulier, se trouve actuellement dans une phase d'adaptation, notamment à cause de modifications législatives.

L'année 2022 a ainsi vu l'entrée en vigueur de deux importantes nouvelles lois cantonales: celle sur l'école obligatoire (LEO) et celle sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), qui impactent directement l'institution. «Les modifications de la LEO visent à

établir l'équité pour tous les enfants du canton, qui ont désormais les mêmes droits et les mêmes devoirs, qu'ils soient accueillis dans une école traditionnelle ou dans une école spécialisée, ce qui est louable», développe Daniel Bernasconi, directeur d'Alter Ecole. «Mais, paradoxalement, cela occulte les besoins spécifiques d'une institution telle que la nôtre.»

Horaires chamboulés

Concrètement, l'école qui enseigne actuellement 56 enfants, dont 15 en internat dans l'établissement, venant de Bienne à Moutier en passant par La Neuveville et même Le Locle, a dû revoir complètement ses horaires de la rentrée des classes 2022/23. «Nos élèves sont désormais soumis à des horaires différenciés, selon les cycles scolaires, ce qui

n'était pas le cas jusqu'à présent», relate Lucie Sanchez, éducatrice principale. Il en découle, par exemple, que le transporteur doit gérer des départs échelonnés, ou que les enfants en internat débutent les cours trois quarts d'heure plus tôt. «Nous constatons déjà que le réveil est plus compliqué et ressentons davantage de fatigue chez certains élèves.»

Un sondage auprès des parents sera d'ailleurs effectué prochainement pour analyser la situation et voir quels aménagements sont nécessaires. Par ailleurs, la Direction de l'instruction publique et de la culture n'accepte plus que les repas soient comptés comme un temps pédagogique pour les enseignants, une vision que ne partage pas l'institution tannoise. «Ce sont principalement des éducateurs, des assistants socio-éducatif et des



Malgré les nombreux défis, Daniel Bernasconi, directeur, Frédéric Joly, responsable pédagogique directeur adjoint, et Lucie Sanchez, éducatrice principale (de g. à d.), ont confiance en l'avenir.

assistants en soins et santé communautaire qui accompagnent dorénavant nos élèves à la cantine», détaille Daniel Bernasconi. «Ceci est loin d'aller de soi pour des enfants et des adolescents en situation de handicap, et pour lesquels chaque changement, chaque transition représentent un défi au quotidien.» Outre ces adaptations pratiques, l'Alter Ecole doit aussi constamment s'ajuster aux be-

soins des élèves qui évoluent. «Dans nos quatre classes renforcées (réd: sur les 11 que compte l'établissement), nous n'avons presque plus d'enfants avec un polyhandicap, mais toujours davantage d'élèves ayant des troubles du spectre autistique et du comportement», illustre Lucie Sanchez, qui aura également pour tâche de mettre en place une Ecole à journée continue, un projet qui devrait se concrétiser en février 2024.

Pour en terminer avec les défis d'avenir, nous nous devons de mentionner l'avancée du projet de construction et de rénovation de l'Alter Ecole, dont les bâtiments arrivent en fin de vie. La volonté de la direction est de lancer le concours d'architecture pour le remplacement de l'édifice principal et la réfection de celui de l'internat d'ici à la fin de l'année. L'objectif serait de pouvoir investir les nouveaux locaux en 2025 ou 2026.